

# DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES ACCORDÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE DU  
28 AVRIL 2022

11/03/2022

Extrait du projet de document d'enregistrement universel 2021

Conformément à l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce, le tableau ci-dessous récapitule les autorisations financières en cours de validité, accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, et l'utilisation faite de ces délégations en 2021.

Seules les autorisations d'attribuer des options de souscription d'actions et des actions gratuites ont été utilisées au cours de l'exercice 2021.

	Objet de l'autorisation	Plafond nominal	Échéance/Durée	Utilisation en 2021
1	Acquisition par la Société de ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat (AGM du 22 avril 2021, résolution 15) <sup>a</sup>	5 % du capital	22 octobre 2022 (18 mois)	3 975 502 actions ont été acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions (y compris dans le cadre du contrat de liquidité). Dans le cadre du contrat de liquidité : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 405 502 actions ont été acquises,</li> <li>• 1 224 060 actions ont été cédées.</li> </ul>
2	Augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (AGM du 22 avril 2021, résolution 17)	Augmentation de capital : 150 millions d'euros Émission de titres de créance : 7 milliards d'euros	22 juin 2023 (26 mois)	Néant
3	Augmenter le capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (AGM du 22 avril 2021, résolution 18)	4 milliards d'euros	22 juin 2023 (26 mois)	Néant
4	Augmenter le capital par offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription (AGM du 22 avril 2021, résolution 19)	Augmentation de capital : 85 millions d'euros <sup>b</sup> Émission de titres de créance : 4 milliards d'euros <sup>b</sup>	22 juin 2023 (26 mois)	Néant
5	Augmenter le capital par offres au public visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription (AGM du 22 avril 2021, résolution 20)	Augmentation de capital : 20 % du capital sur douze mois et 75 millions d'euros <sup>b</sup> Émission de titres de créance : 3,5 milliards d'euros <sup>b</sup>	22 juin 2023 (26 mois)	Néant
6	Fixer le prix d'émission en cas d'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (AGM du 22 avril 2021, résolution 21)	10 % du capital par période de douze mois	22 juin 2023 (26 mois)	Néant
7	Augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (AGM du 22 avril 2021, résolution 22)	15 % de l'émission initiale	22 juin 2023 (26 mois)	Néant

BOUYGUES SA

Siège social : 32 avenue Hoche • 75378 Paris CEDEX 08 • France

Tél. : +33 (0)1 44 20 10 00 • Fax : +33 (0)1 44 20 01 01 • [bouygues.com](http://bouygues.com)

8	Augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres ou de valeurs mobilières donnant accès à son capital d'une autre société, hors offre publique d'échange (AGM du 22 avril 2021, résolution 23)	10 % du capital <sup>b</sup> Émission de titres de créance : 1,75 milliard d'euros <sup>b</sup>	22 juin 2023 (26 mois)	Néant
9	Augmenter le capital en vue de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par Bouygues (AGM du 22 avril 2021, résolution 24)	Augmentation de capital : 85 millions d'euros <sup>b</sup> Émission de titres de créance : 4 milliards d'euros <sup>b</sup>	22 juin 2023 (26 mois)	Néant
10	Autoriser l'émission par une filiale de valeurs mobilières donnant accès à des actions Bouygues (AGM du 22 avril 2021, résolution 25)	Augmentation de capital : 85 millions d'euros <sup>b</sup>	22 juin 2023 (26 mois)	Néant
11	Augmenter le capital en faveur des salariés ou mandataires sociaux adhérent à un plan d'épargne d'entreprise (AGM du 22 avril 2021, résolution 26)	5 % du capital	22 juin 2023 (26 mois)	Néant
12	Consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (AGM du 22 avril 2021, résolution 27)	2 % du capital (dirigeants mandataires sociaux : 0,25 % du capital)	22 juin 2023 (26 mois)	2 755 500 options de souscription d'actions attribuées à 694 bénéficiaires le 2 juin 2021, prix de souscription fixé à 34,157 euros
13	Procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (AGM du 22 avril 2021, résolution 28)	1 % du capital (dirigeants mandataires sociaux : 0,125 % du capital)	22 juin 2023 (26 mois)	229 000 actions gratuites attribuées à 8 bénéficiaires le 25 août 2021
14	Procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre dédiées à la retraite (AGM du 22 avril 2021, résolution 29)	0,125 % du capital	22 juin 2023 (26 mois)	Néant
15	Émettre des bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société (AGM du 22 avril 2021, résolution 30)	Augmentation de capital : 95 millions d'euros et 25 % du capital. Le nombre de bons est plafonné au quart du nombre d'actions existantes et à 95 millions.	22 octobre 2022 (18 mois)	Néant

(a) Les rachats effectués au cours de l'exercice 2021, mais antérieurs à l'assemblée générale du 22 avril 2021, l'ont été dans le cadre de la quatorzième résolution de l'assemblée générale du 23 avril 2020.

(b) avec imputation sur le plafond global visé au point 2